



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2016, Université de Franche-Comté - UFC.
hceres-02041857

HAL Id: hceres-02041857

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041857v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit public* de l'Université de Franche-Comté (UFC) comprend une première année (M1) dans laquelle sont dispensés des enseignements qui viennent compléter la formation du juriste formé dans la licence *Droit*, tout en le spécialisant dans les disciplines du droit public interne.

En seconde année (M2), il s'ouvre sur deux spécialités : une spécialité *Administration publique et contentieux*, à vocation professionnelle, et une spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés*, à vocation recherche, et elle-même cohabilitée avec l'Université de Bourgogne (création en 2012).

Synthèse de l'évaluation

Ce master *Droit public* est conçu de manière à offrir une possibilité de poursuite d'études après la licence *Droit* et *Administration économique et sociale* (AES) aux étudiants souhaitant acquérir des compétences plus approfondies en droit public interne, avec une diversification en deuxième année entre deux spécialités possibles, l'une ayant une vocation « professionnelle » et l'autre une vocation orientée « recherche ».

Mais si la formation ainsi proposée présente une cohérence scientifique d'ensemble, on relève plusieurs faiblesses.

Les unes peuvent n'être que conjoncturelles lorsqu'elles tiennent aux effectifs. On constate ainsi que les effectifs en M1 sont passés de 25 à 14 inscrits entre 2010 et 2014, avant il est vrai une importante remontée à 39 inscrits en 2014-2015 sans qu'aucune raison ne soit évoquée. En M2, alors que la spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés* ouvre en 2012, le nombre d'inscrits passe de 20 à 24 entre 2010 et 2012, puis descend sous la barre des 20 inscrits (17 inscrits en 2013-2014 puis 19 inscrits en 2014-2015).

La situation sur les taux de réussite présente des aspects parfois plutôt encourageants. C'est ainsi que le nombre d'étudiants ayant validé leur diplôme à l'issue du M2 a augmenté entre 2010-2011 (11) et 2011-2012 (19), alors que le nombre d'inscrits en M2 était respectivement de 20 et de 24. Certes, au cours des deux années qui ont suivi, le nombre d'inscrits en M2 ayant validé leur diplôme a baissé, passant de 17 (en 2012-2013) à 15 (en 2013-2014) - mais sur la même période le nombre d'inscrits en M2 passait de 24 à 17. Ainsi, sur la durée, l'écart entre le nombre d'inscrits en M2 et le nombre d'étudiants ayant validé leur diplôme à l'issue du M2 s'est réduit.

Sur le terrain de l'insertion professionnelle, les enquêtes réalisées de 2011 à 2014 donnent une vue il est vrai partielle de la réalité étant donné le faible nombre de répondants. Toutefois, la tendance qui se dessine semble être celle d'une relative bonne insertion : neuf diplômés se sont insérés dans la vie professionnelle en 2008-2009 sur 13 réponses données, puis quatre sur six entre 2009 et 2011, et enfin 13 sur 16 en 2011-2012.

Sur un plan plus structurel, on constate que la spécialité recherche ne sert pas de tremplin à une poursuite d'études vers le grade supérieur (le nombre de diplômés de M2 ayant poursuivi en doctorat ne dépasse pas l'unité entre 2009 et 2012 et le tableau n'est plus renseigné après cette date) ; quant à la spécialité professionnelle, si elle semble rencontrer son public au vu des taux d'insertion déclarés, le dossier ne renseigne pas sur les emplois occupés et donc ne permet pas de savoir si la formation et le niveau de ces derniers sont en rapport.

On peut se demander si au niveau de la deuxième année du master, il ne conviendrait pas en particulier de réfléchir aux mutualisations à mettre en place avec notamment le master *Droit privé* autour des compétences en rapport avec l'approche contentieuse du droit.

De même, il conviendrait de réfléchir à l'introduction d'un degré de professionnalisation accru des études en rééquilibrant les volumes horaires consacrés aux enseignements académiques et ceux dédiés aux pratiques professionnelles

et analyses de dossiers (on relève qu'en M1, ce sont très majoritairement des enseignants-chercheurs qui interviennent (10) contre un seul professionnel et un professeur associé (PAST) ; en M2, dans la spécialité recherche, ce sont exclusivement des enseignants-chercheurs ; par opposition la spécialité professionnelle est composée de façon plus équilibrée avec cinq enseignants-chercheurs pour huit professionnels).

De plus, si des efforts sont accomplis pour rapprocher les étudiants des professionnels du droit, force est de constater que la politique en matière de stage devrait être davantage développée (constitution d'un réseau de partenaires ; séminaires d'entreprises et d'administrations pour développer les échanges en amont des stages ; forum des professionnels et salon des stages).

En outre, à côté de la formation initiale (FI), une réflexion pourrait être ouverte sur l'opportunité d'articuler avec celle-ci des programmes de formation continue (FC) à destination d'un public différent qui bénéficierait ainsi des compétences scientifiques de qualité réunies à l'Université de Franche-Comté autour du droit public et de la protection des droits fondamentaux.

Enfin, le dossier apparaît souvent insuffisamment argumenté, du fait d'un manque d'éléments chiffrés et de commentaires étayés. Ce constat peut être mis en rapport avec un certain manque de pilotage de la formation, lequel est apparu à plusieurs niveaux. Ainsi, l'ouverture à l'international n'a pas été véritablement explorée (mobilités d'enseignants et d'étudiants ; conventions de partenariat notamment avec l'étranger proche ; séminaires croisés). De même, le suivi des évaluations, en particulier s'agissant de l'insertion professionnelle, paraît faiblement assuré, alors qu'il serait de nature à fournir d'utiles informations sur le devenir des étudiants et donc sur l'adéquation de la formation aux attentes du marché du travail.

En conclusion, à l'heure où les marchés du travail sont fortement bousculés par la crise économique et les révolutions technologiques en cours, il devient urgent de réfléchir à l'adéquation des formations académiques avec les attentes des professionnels. Cela suppose de resserrer les liens avec ces derniers pour non seulement ajuster mais également anticiper sur les formations qu'il conviendra de donner aux étudiants à l'Université pour renforcer leur employabilité. L'évolution des recrutements dans les fonctions publiques et la forte concurrence entre les différentes filières d'enseignement supérieur réinterrogent le positionnement des masters en droit public. L'autonomisation du master au sein d'une filière juridique à bac+5 peut devenir un handicap. Le master *Droit public* de l'Université de Franche-Comté qui s'est ouvert aux étudiants en droit mais également en AES gagnerait certainement à se recentrer sur les métiers du contentieux et des modes alternatifs de règlement des litiges qui sont dans l'air du temps. L'équipe de pilotage devrait pour cela étudier l'opportunité de se rapprocher en particulier du master *Droit privé* et réfléchir aux articulations à concevoir avec l'Institut d'études judiciaires (IEJ) et les métiers du droit, quitte à devoir repenser en deuxième année du master *Droit public* la distinction entre ses deux spécialités actuelles et chercher à s'ouvrir sur l'alternance.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La formation présente une cohérence d'ensemble construite autour du contentieux public et de la protection des droits fondamentaux. Toutefois, il conviendrait d'une part de réfléchir aux mutualisations pertinentes à mettre en œuvre avec le master <i>Droit privé</i>, spécialité <i>Contentieux</i> (en pratique, les métiers du barreau et du palais par exemple requièrent des compétences en contentieux judiciaire et en contentieux administratif, sans compter les métiers de la médiation), et d'autre part à une redistribution de certains enseignements de la licence <i>Droit</i> vers le M1 lorsqu'il s'agit de cours de spécialité tel que celui de contentieux administratif. S'agissant de la spécialité <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>, il conviendrait de faire apparaître un parcours professionnel, à côté d'un parcours recherche, afin que l'offre s'adapte davantage aux attentes des étudiants peu attirés par une poursuite en thèse, ce qui suppose de réfléchir au contenu des enseignements qui devraient faire l'objet d'une approche elle-même plus professionnalisée, du type « droit et pratique », avec études de cas, procès fictifs et « <i>clinics</i> » du droit par exemple.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'offre de formation proposée dans ce master <i>Droit public</i> n'est pas unique en France. Elle se retrouve souvent déclinée dans les facultés de droit sous des appellations formelles différentes. Les métiers vers lesquels cette formation peut déboucher, ne sont d'ailleurs pas sous tension.</p> <p>Dans la spécialité <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>, l'adossement à la recherche est établi aussi bien au niveau de l'Université de Franche-Comté qu'à celui de l'université partenaire (Université de Bourgogne) - ce master bénéficie effectivement d'un appui des deux</p>

	centres de recherche : le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC) et le Centre de recherche et d'étude en droit et science politique de l'Université de Bourgogne (CREDESPO). Mais cet adossement semble pour l'heure plus virtuel que réel, ce qui devrait conduire à une réorientation du contenu de la maquette vers une professionnalisation accrue des matières enseignées.
Equipe pédagogique	L'équipe est surtout composée d'enseignants-chercheurs en poste essentiellement à l'Université de Franche-Comté ou à celle de Bourgogne du fait de la cohabilitation du M2 <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i> . Cette présence est d'ailleurs ultra-dominante (en M1 ce sont très majoritairement des enseignants-chercheurs qui interviennent (10) contre un seul professionnel et un PAST ; en M2, dans la spécialité recherche, ce sont exclusivement des enseignants-chercheurs) comparativement à la place qu'occupent les professionnels extérieurs - à l'exception toutefois du M2 <i>Administration publique et contentieux</i> où la part des professionnels l'emporte cette fois-ci sur celle des universitaires. Un certain rééquilibrage devrait être mis à l'étude afin que la formation académique puisse être mise en regard des pratiques professionnelles dans la perspective des débouchés adéquats.
Effectifs et résultats	<p>Le nombre d'inscrits en M1 est assez irrégulier (entre 14 et 39 selon les années). En M2, l'ouverture de la spécialité <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i> n'a pas eu d'incidence positive sur le nombre d'inscrits qui a curieusement baissé entre 2012 et 2015 (passant de 24 inscrits à 19 inscrits). Ce double phénomène invite à surveiller de près l'évolution des inscriptions dans ce master <i>Droit public</i> qui pourrait peiner à maintenir ses effectifs (si le vivier local venait à se tarir, il n'y a pas d'éléments au dossier démontrant que l'attractivité du diplôme au-delà de son bassin de proximité serait en mesure de compenser).</p> <p>Quant aux taux de réussite, ils tendent à s'améliorer progressivement d'année en année (sur la durée, l'écart entre le nombre d'inscrits en M2 et le nombre d'étudiants ayant validé leur diplôme à l'issue du M2 s'est réduit : en 2010-2011, 20 inscrits en M2 et 11 inscrits en M2 ayant validé leur diplôme ; en 2012-2013, ces chiffres sont respectivement de 24 et 17 ; en 2013-2014, ils sont de 17 et 15).</p> <p>S'agissant de l'insertion professionnelle, les chiffres sont encourageants (la tendance qui se dessine semble en effet être celle d'une relative bonne insertion : neuf diplômés se sont insérés dans la vie professionnelle en 2008-2009 sur 13 réponses données, puis quatre sur six entre 2009 et 2011, et enfin 13 sur 16 en 2011-2012), bien que difficiles à interpréter du fait de l'irrégularité des réponses aux questionnaires et du nombre parfois faible de celles-ci.</p> <p>Les poursuites d'études en doctorat semblent marginales d'après les données chiffrées au dossier, ce qui pourrait conduire à s'interroger sur la pertinence du parcours recherche en M2 <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i> si la tendance se confirmait.</p>

Place de la recherche	<p>La recherche n'est pas un axe mis en avant ni dans le M1 ni dans le M2 <i>Administration publique et contentieux</i>. Elle est davantage présente dans le M2 <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i> qui est justement le parcours recherche. Pour le M2 <i>Administration publique et contentieux</i>, les éléments dans le dossier montrent que la poursuite en thèse concerne un étudiant chaque année entre 2009 et 2012 (pas d'information au-delà). S'agissant du M2 <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>, ces mêmes éléments ne renseignent pas sur le nombre de thèses déposées depuis sa création en 2012.</p> <p>Toutefois, on peut dire que la recherche est néanmoins présente à travers l'équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs rattachés à des laboratoires, soit à l'Université de Franche-Comté, soit à celle de Bourgogne. Le dossier ne permet cependant pas de savoir si cette collaboration a permis de développer des synergies entre les équipes en présence.</p>
Place de la professionnalisation	La professionnalisation occupe une place plus marquée dans le M2 <i>Administration publique et contentieux</i> (stage ; participation de professionnels à l'enseignement). Il conviendrait de la développer davantage dans le M1 (introduction par exemple d'un séminaire d'entreprises et d'administrations pour favoriser la rencontre avec des

	<p>professionnels) et également dans le M2 <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i> pour que les étudiants qui ne sont pas attirés par la recherche puissent concevoir un projet professionnel et le faire mûrir de façon éclairée (introduction d'un stage obligatoire par exemple).</p>
Place des projets et stages	<p>Le stage n'est obligatoire qu'en M2 <i>Administration publique et contentieux</i> ». Il conviendrait d'étudier l'opportunité de faire de même pour la deuxième spécialité, du moins dans l'hypothèse de la construction d'un parcours professionnel à côté d'un parcours recherche. En M1, il semble difficile de mettre en place un stage de courte durée faute de disponibilités de la part des professionnels pour accueillir les étudiants. La systématisation d'un projet tuteuré pourrait alors y remédier. De façon plus générale, la mise en place au niveau de la mention d'un comité de pilotage de la politique des projets et des stages pourrait être de nature à permettre de dégager une vision d'ensemble et de concevoir des traductions concrètes avec des partenaires en réseau.</p>
Place de l'international	<p>Le dossier est plutôt assez vide sur ce point. Il n'est pas signalé l'existence de partenariats particuliers avec des universités étrangères. On ne sait si la mobilité des étudiants entre dans le projet pédagogique ou si elle résulte de choix purement individuels (le dossier fait seulement état d'échanges Erasmus mais ne mentionne pas les flux de la mobilité entrante et sortante).</p> <p>S'agissant des enseignements juridiques, la part importante des sources internationales du droit public interne devrait apparaître de façon plus marquée.</p> <p>Quant à l'enseignement des langues étrangères, il est prévu en M1 et dans le M2 <i>Administration publique et contentieux</i> (sans précision du volume horaire exact) ; il n'est pas mentionné dans le M2 recherche parmi les UE.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le dossier est assez lacunaire sur ce point.</p> <p>Le master <i>Droit public</i> offre une poursuite d'études pour les étudiants venant de la licence <i>Droit</i> mais également de la licence <i>AES</i>, sans que dans ce dernier cas l'articulation soit décrite et expliquée.</p> <p>On ne comprend pas par ailleurs ce qui a pu expliquer l'augmentation spectaculaire des effectifs inscrits en M1 en 2014-2015 (l'effectif passe de 14 inscrits en 2013-2014 à 39 l'année suivante). On peine également à saisir la raison de la diminution des effectifs en M2 (les deux spécialités réunies) au moment où s'ouvre pourtant la spécialité <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i> (en 2012) - les inscrits passent de 24 en 2012-2013 à 19 en 2014-2015.</p> <p>Quant au taux d'échec à l'issue du M2, il décroît mais n'est pas nul (entre 30 % et 12 % selon l'année de référence), ce qui interroge à la fois sur la procédure de sélection à l'entrée et sur l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite mis en place par ailleurs (le dossier ne précise pas s'il s'agit d'abandons).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignement sont classiques : cours magistraux, travaux dirigés et séminaires. Il n'y a pas d'autres éléments notables.</p> <p>Quant au numérique, il n'occupe pas une place particulière si ce n'est la possibilité de recourir pour les enseignants à la plate-forme <i>Moodle</i>, dont le dossier nous apprend qu'elle n'a pas encore été l'objet d'une parfaite appropriation par les intéressés.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont des plus classiques : contrôle continu et contrôle terminal ; examen oral et examen écrit.</p> <p>En ce qui concerne les règles de délivrance des crédits européens (ECTS), on constate que leur nombre est toujours le même quels que soient les volumes horaires des unités d'enseignement (UE), ce qui est surprenant, aucune explication n'est fournie pour justifier cette uniformité (mis à part toutefois le stage et le mémoire qui valent 30 ECTS).</p> <p>Les modalités de fonctionnement des jurys d'examens ne sont pas explicitées.</p>

<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Quelques enseignements transversaux apparaissent aux différents niveaux (en science politique, science administrative, histoire du droit, gestion des ressources humaines, langues). De plus, sont prévues des épreuves à caractère transversal (épreuve de « culture générale » en M1 ; séminaire et dossier de recherche en M2 <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>). Par rapport aux objectifs professionnels visés, ce dispositif a le mérite d'exister.</p> <p>On trouve un supplément au diplôme pour le M2 <i>Administration publique et contentieux</i> et pour le M2 <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>. Dans les deux cas, l'inventaire est relativement vague et peu développé.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés reste très partiel et peu détaillé en ce qui concerne en particulier le devenir des diplômés (aucun chiffre sur la poursuite en thèse pour la période postérieure à 2012 ; pas d'information sur la nature des emplois occupés pour les étudiants qui ont pu s'insérer ni sur leur cadre juridique et financier).</p> <p>S'agissant de la préparation aux concours administratifs, le dossier ne permet pas d'en connaître le bilan. Un tel projet mérite toutefois d'être encouragé à condition de ne préparer qu'à un nombre de concours ciblés et de concentrer les efforts sur les épreuves auxquelles les étudiants sont le moins bien préparés par leur cursus académique antérieur.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le dossier fournit des comptes rendus de conseils de perfectionnement ainsi que des documents d'évaluation rédigés par des étudiants (cinq évaluations, la plupart manuscrites, sont jointes à titre illustratif sans qu'il soit possible d'en dresser un tableau synthétique et exhaustif). Il n'y a pas par ailleurs d'éléments concernant les actions mises en place à partir des éléments critiques qu'ils contiennent (portant essentiellement sur l'emploi du temps).</p>

Observations de l'établissement

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Liste des formations du **champ des Sciences juridiques économiques et de gestion** ne faisant pas remonter d'observations sur le rapport rendu par l'HCERES :

L	Droit
LP	Achats
LP	Administration et encadrement du service à la personne
LP	Assistant marketing et communication des petites et moyennes entreprises
LP	Attaché au développement international des organisations
LP	Management du développement durable
LP	Métiers de la comptabilité et de la gestion
LP	Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations
M	Droit privé
M	Droit public

Fait à Besançon, le 27 juin 2016.



Le Président

Jacques Bahi
 Jacques BAHY